

<p>SNTRS</p>  <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<h1><i>En bref...</i></h1> <p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.fr</p>
--	--

Numéro 179 du 16 janvier 2009

Les informaticiens du CNRS ne doivent pas se faire Hara Kiri

A la demande du secrétaire général, qui se dit : « préoccupé par l'augmentation régulière des demandes de crédits (mi-lourd) pour des achats de serveurs de calcul (cluster et autres) et par l'augmentation des demandes de personnels ITA pour le support de ces moyens et/ou de la recherche s'y référant. », une enquête est en cours sur la possibilité d'externaliser tout ou partie de l'informatique de calcul au CNRS.

Un questionnaire circule auprès des administrateurs systèmes et réseaux des laboratoires. On leur demande de diffuser aux chercheurs et aux ingénieurs en calcul scientifique une enquête visant à sous-traiter leur propre travail. Les ingénieurs sollicités se verrait dépossédés aussi de leur propre développement ! Le niveau de masochisme des informaticiens du CNRS a des limites !

Le SNTRS-CGT appelle les informaticiens, l'ensemble des personnels et les directeurs de laboratoire à refuser de répondre à cette enquête et au contraire à faire remonter le refus de toute politique d'externalisation.

Le contrat doctoral : le Medef en a rêvé, Pécresse l'a fait

Le chantier jeune chercheur lancé en 2007 a accouché d'un projet de décret réformant le statut des doctorants, projet soumis au CTP ministériel en décembre 2008. Ce contrat est un recul par rapport aux ambitions que se fixaient les Etats Généraux de la recherche. Il dérogera aux dispositions appliquées aux CDD de la fonction publique : maintenant les doctorants salariés ne seront plus électeurs aux commissions consultatives paritaires où les représentants syndicaux pouvaient assurer leur défense individuelle. Les heures de monitorat ou d'intervention en entreprise peuvent entrer maintenant dans la charge de travail obligatoire. Leur salaire sera variable, seule la rémunération plancher sera fixée par décret. C'est la fin du principe : à travail égal salaire égal. Et rien n'est dit pour tous les doctorants qui resteront non salariés. Les syndicats n'ont jamais été associés aux négociations, seules les associations de doctorants ont été consultées. On voit clairement où mène l'éviction des syndicats dans les négociations. Les doctorants ont eu aussi besoin des syndicats.

NON aux suppressions d'emplois et au démantèlement des services du secteur public du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les syndicats CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, FERC-SUP-CGT et SNTRS-CGT, de l'administration centrale, le SGPN-AC-CGT apportent leur soutien aux personnels du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en lutte contre la restructuration des services et les suppressions de postes. Le ministère met en application la RGPP en supprimant 53 équivalents temps pleins dès 2009, soit 10% de ses effectifs. C'est un véritable plan social que l'on met en œuvre. L'Etat se dote d'instruments juridiques pour organiser la «mobilité» des personnels : arrêté fixant des primes de départ, d'ailleurs dérisoires, mise en place d'une «cellule de réorientation».

La ministre s'appuie sur la mise en œuvre de la LRU pour démanteler son ministère en créant un pôle de contractualisation d'une centaine de personnes qui organisera la contractualisation avec les universités. Cet organisme sera piloté par un conseil d'orientation de 10 membres dont trois chefs d'entreprise!

Les habilitations des diplômes ne seront plus de la responsabilité du ministère mais traitées dans le cadre de la contractualisation, ce qui fait craindre la fin des diplômes nationaux.

La restructuration de la DEPP, Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance, anticipe la suppression d'un service statistique cohérent au profit de petits services statistiques éclatés directement sous la coupe du cabinet.

Les démantèlements du service en charge de la recherche universitaire, de celui en charge des bibliothèques universitaires et de la mission scientifique et technique en charge de la promotion de la science participent de la casse des missions de service public du ministère que dénonce la CGT.

Afin de s'opposer au projet de restructuration, le SGPN-AC-CGT appelle les personnels du MESR à faire grève massivement le 15 janvier, jour de la réunion du CTP des services du ministère et à rejoindre l'action collective prévue le 16 janvier au ministère. La FERC-SUP-CGT, le SNTRS-CGT et le SGPN-AC-CGT appellent les personnels à participer massivement à la journée d'action du 20 janvier pour l'abandon des réformes en cours dans les universités et des EPST ainsi qu'à faire du 29 janvier une grande journée interprofessionnelle de grèves et de manifestation pour la défense de l'emploi, des salaires et du service public.